

Annexe obligatoire n°6 : localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 et autres zonages réglementaires et évaluation des incidences

Les zones Natura 2000 sont issues de la directive européenne n° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage et forment un réseau écologique européen soumis à des règles précises de protection. La déclinaison de cette directive européenne en France a donné lieu à la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Sites d'Importance Communautaire (SIC).

Deux sites Natura 2000 sont situés à proximité du forage de Toulenné (Figure 7) :

- à 1,25 km le site Natura 2000 directive habitat « La Garonne en Nouvelle-Aquitaine (FR7200700) » ;
- à 1,7 km le site Natura 2000 directive habitat « Réseau hydrographique du Brion (FR7200801) ».

Le forage de Toulenné n'est pas localisé dans une zone Natura 2000. L'exploitation du forage aura un impact très limité sur les milieux superficiels, notamment sur les sites Natura 2000 se situant à une distance éloignée du forage (>1,25 km).

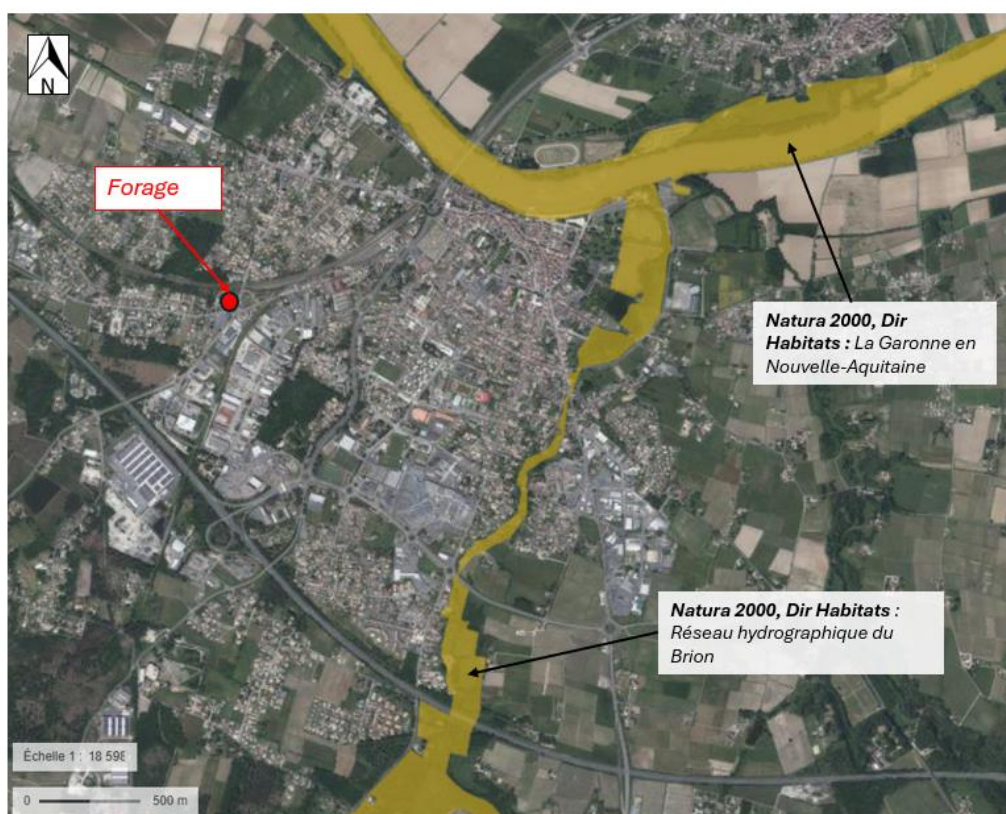


Figure 7 : Localisation des zones Natura 2000 Directive Habitat

Initiées en 1982 par le ministère de l'Environnement, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) ont été créées pour la connaissance des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces, de plantes ou d'animaux rares et menacés. Deux types de zones sont définis :

- zones de type I : territoires correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Ces zones abritent obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre ;
- zones de type II : grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Deux sites ZNIEFF sont situés à proximité du forage de Toulenné (Figure 8) :

- à 1,25 km la ZNIEFF de type I « Zones de frai à aloses feintes de la Garonne »,
- à 2,3 km la ZNIEFF de type I « Réseau hydrographique du Brion »,

Le forage de Toulenné n'est pas localisé dans une ZNIEFF. L'exploitation du forage aura impact très limité sur les milieux superficiels, notamment sur les sites ZNIEFF se situant à une distance éloignée du forage (>1,25 km).



Figure 8 : Localisation des zones de ZNIEFF de type I et II dans le secteur d'étude